

J'approuve parfaitement l'énoncé que vient de faire mon honorable ami. Je crois que le Gouvernement du Canada ferait mieux d'emprunter de la population même du pays et de lui payer l'intérêt. Comme l'honorable sénateur l'a dit, cela aurait pour résultat de garder l'argent ici au lieu de le laisser s'écouler vers d'autres pays.

Je crois que même nos municipalités suivent aujourd'hui une ligne de conduite répréhensible sous ce rapport. La municipalité dans laquelle je demeure a demandé tout récemment \$140,000 par voie de publicité, et la conséquence a été que le bénéfice de cet emprunt fut enlevé à notre ville vu que le montant en fut souscrit par une ville-sœur du Canada; naturellement nous aurons, comme municipalité, à payer l'intérêt annuel, amoindrisant par là même et d'autant notre revenu. La même règle s'applique, cela va de soi, au Gouvernement national du Canada. Si l'Administration pouvait, dans sa sagesse, examiner à nouveau la situation quant à ce qui concerne le service de l'intérêt, et accorder même une somme plus considérable à nos propres concitoyens, ce serait là une chose désirable. Cela tendrait à rendre notre peuple plus patriote, parce que les gens qui sont intéressés aux choses d'un pays soit au point de vue des finances ou comme propriétaires d'immeubles, s'attachent aux institutions nationales. Ils deviennent loyaux envers leur pays; ils sentent que la vie a pour eux un but et des attrait, et qu'ils sont en quelque sorte même identifiés avec le système financier de leur patrie. A ce point de vue, je suis absolument d'accord avec ce que l'honorable sénateur de Belleville (sir Mackenzie Bowell) vient de dire. J'ignore comment le Gouvernement accueillera cette idée, mais je crois que les Ministres sont assez sages pour voir toute la force qu'il y a dans ce raisonnement. J'espère qu'ils adopteront cette suggestion, à moins qu'ils ne soient convaincus que ce serait grandement préjudiciable aux intérêts du pays; mais, sur l'honneur, je ne puis voir comment il peut en être ainsi, parce que chaque piastre d'intérêt gardée au Canada doit proportionnellement enrichir le pays.

L'honorable M. CLEWOW: Je ne désire pas prolonger ce débat, il n'a déjà été que trop long. Je suis chagrin que la session soit maintenant sur le point de finir. Cela aurait pu être un débat intéressant si

ce projet de loi avait été apporté plus tôt. Il me semble que la politique ministérielle consiste à proposer les mesures importantes à la clôture de la session. Nous avons eu un projet de loi important soumis l'autre jour à nos délibérations, et je dois avouer que je n'ai pas fait mon devoir quant à ce qui le concerne—c'est-à-dire quant au paiement au Manitoba d'un certain montant se rattachant à la construction des édifices publics de cette province. Je me proposais de combattre cette mesure surtout en face de la déclaration portant que la question avait été réglée. J'avais l'intention de demander le dépôt des divers arrêtés du conseil et des lois du Parlement. Mais le projet de loi a été voté avec tant de rapidité que je n'ai pas eu l'occasion d'en parler. C'est la mesure la plus déplorable qui ait été votée pendant cette session, et je veux déclarer publiquement que je désapprouve la manière dont ces projets de lois sont apportés à la fin de la session, lorsque personne ne peut les examiner convenablement. Il ne m'a pas été donné d'apprécier les mérites de cette mesure, et j'avais formellement résolu de demander à la Chambre d'émettre un vote sur ce sujet avec inscription des noms au procès-verbal, afin de savoir si les honorables membres du Sénat sont disposés à payer la même somme deux fois. L'honorable Ministre de la Justice branle la tête; il en connaît plus long que moi sur ce sujet, et je crois avoir le droit d'obtenir les renseignements qu'il possède. Si ces pièces avaient été déposées sur le bureau, l'honorable Ministre aurait pu être en état de nous convaincre que nous ne payions pas ce montant une deuxième fois.

Quant à ce qui regarde la question de l'intérêt, cela a été définitivement réglé. Déjà une grande diminution s'est produite dans les dépôts des diverses caisses d'éparagnes du Ministère des Postes au Canada. Il est impossible pour les gens pauvres d'accepter un taux aussi bas. Trois pour cent est assez minime, et j'aimerais beaucoup qu'un intérêt plus élevé fut servi aux déposants. C'est là une politique qui aurait dû être pratiquée depuis longtemps. Suivant moi, lorsqu'un homme a cent piastres, il devrait avoir le droit de déposer son argent et de recevoir la garantie de l'Etat; cela est préférable au dépôt fait dans une banque.

Dans tous les cas les gens se disposent maintenant à retirer leurs fonds des cais-